

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	18 juin 2019
Nbre de présents	: 12	Convocation du	13 juin 2019
Nbre de votants	: 18	Affichage du	13 juin 2019
Pouvoirs	: 6		
Secrétaire de séance	: Madame Sandrine MARY		

Le mardi dix-huit juin deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc HEBERT, Maire

Etaient présents : S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, E. ESNAULT, S. MARY adjoints, E. HOUIVET, M. GUILLAUME, B. DELAMARRE, A. NEEL TILLARD, D. VAUDORE O. MALASSIS, C. MARIE,

Absents représentés : S. PIERRE (pouvoir à M. HEBERT), A. SIMON (pouvoir à S. LEBERRURIER), R-M. GARBI (pouvoir à E.ESNAULT) B. BRAUD (pouvoir à B DELAMARRE), Catherine SENEAL (pouvoir à M. LE MAZIER), M. GUYOT (pouvoir à C. MARIE)

Absents non représentés : F. BECASSE, V. PAON, G. BARRAUD, F. GUILLOCHIN, B. DUBOURG,

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2019.

Objet : Travaux de restructuration du site sportif : choix des entreprises pour les lots 3 à 13

Monsieur le Maire mentionne que, par délibération du 25 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif du projet de restructuration du site sportif, dont l'estimation à ce stade s'élevait à 2 534 307.40 € (hors prestations supplémentaires éventuelles) de travaux dont 654 403.15 € HT pour la construction des vestiaires/tribunes.

Il rappelle que, conformément au vote du budget primitif 2019 et à la délibération susmentionnée, une consultation d'entreprises a été conduite selon une procédure adaptée pour mener à bien ces travaux. Cette consultation comprenait les 13 lots suivants :

- Lot 1 Terrassements, revêtements, terrains des sports, piste d'athlétisme, VRD
- Lot 2 Eclairage des terrains de sport
- Lot 3 Terrassement
- Lot 4 Gros œuvre
- Lot 5 Charpente métallique auvent
- Lot 6 Charpente bois
- Lot 7 Couverture
- Lot 8 Cloisons, doublages, menuiseries intérieures, plafonds
- Lot 9 Menuiseries extérieures, serrurerie
- Lot 10 Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire
- Lot 11 Electricité
- Lot 12 Carrelage, faïence
- Lot 13 Peinture

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27/05/2019 des entreprises ont déjà été retenues pour les lots 1 et 2.

Pour ce qui concerne les autres lots, Monsieur le Maire indique qu'une entreprise a répondu pour les lots 3, 4, 6 et 9, deux entreprises ont répondu pour les lots 5 et 12, trois pour le lot 11, quatre pour le lot 7, cinq pour le lot 13 et sept pour les lots 8 et 10.

Après analyse de ces offres par le cabinet ARTEA, selon les critères de sélection figurant dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire annonce les entreprises les mieux disantes :

	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC	Estimation HT du maître d'œuvre	Différence par rapport à l'estimation
Lot 3 Terrassement	SYLVAIN VALETTE	28 347.50 €	34 017.00 €	22 704.00 €	+ 24.80 %
Lot 4 Gros œuvre	CORMIER BAREA	275 000.00 €	330 000.00 €	221 857.43 €	+ 23.90 %
Lot 5 Charpente métallique auvent	LE COGUIC	70 256.80 €	84 308.16 €	70 007.00 €	+ 0.30 %
Lot 6 Charpente bois	CHANU HD	19 000.00 €	22 800.00 €	13 969.30 €	+ 36.00 %
Lot 7 Couverture	BATTISTON MONTAGE	46 607.50 €	55 929.00 €	45 639.70 €	+ 2.10 %
Lot 8 Cloisons, doublages, menuiseries intérieures, plafonds	DPI	68 000.00 €	81 600.00 €	80 575.10 €	- 15.60 %
Lot 9 Menuiseries extérieures, serrurerie	LE COGUIC	31 984.80 €	38 381.76 €	38 190.00 €	- 16.25 %
Lot 10 Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	LAFOSSE	83 000.00 €	99 600.00 €	74 700.00 €	+ 11.00 %
Lot 11 Electricité	LAFOSSE	26 179.86 €	31 415.83 €	32 000.00 €	- 18.20 %
Lot 12 Carrelage, faïence	SCHMITT	30 001.02 €	36 001.22 €	31 277.44 €	- 5.00 %
Lot 13 Peinture	MICHEL MARIE	24 628.86 €	29 554.63 €	23 483.18 €	+ 4.80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 abstention, prend acte du résultat de la consultation pour les lots 3 à 13 et décide de retenir les entreprises ci-dessus dans les conditions susmentionnées.

Objet : Procédure de déclassement du domaine public place de l'ancien marché couvert : lancement de l'enquête publique

Par délibérations respectives en date du 27/03/2017 et du 24/09/2018, le conseil municipal a approuvé la cession d'une emprise foncière au profit d'une part de Pré-Bocage Intercom pour construire un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, et d'autre part au profit du PROMOTEUR VESQUAL pour construire un immeuble de logements sur l'ancienne place du marché aux bestiaux. Les deux emprises à découper issues de la parcelle cadastrée AI 228 appartiennent au domaine privé de la commune mais les constructions débordent sur le domaine public de la commune qu'il convient de déclasser. Préalablement à la vente au profit de Pré-Bocage Intercom et de Vesqual, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé lors des séances susmentionnées, il convient de procéder d'une part à la désaffectation et d'autre part au déclassement des emprises concernées en vue de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

L'aménagement de la place a été approuvé par la délibération en date du 9 avril 2019 et conservera une chaussée de desserte autour de la place. Les cheminements piétons seront possibles à travers la place, entre les bâtiments.

Il est donc nécessaire de déclasser du domaine public une partie de la chaussée servant actuellement de place de stationnement. Le déclassement du domaine public nécessite une délibération, mais également une enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire et menée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ANNONCE son intention de procéder au déclassement d'une partie de la voirie servant actuellement de places de stationnement du domaine public routier et AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique préalable à ce déclassement et à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.